



LISTE DES PRIX DES THERAPIES ASSOCIEES A BASE D'ARTEMISINE (ACT)

L'Initiative de la Fondation Clinton contre le VIH/SIDA (CHAI) a négocié de nouveaux prix plafond pour certains ACT essentiels dont peuvent bénéficier tous les membres du Consortium d'approvisionnement. Les accords de prix concernant les ACT sont établis de manière à pallier la variabilité du prix de l'artémisine, composant essentiel des ACT, et par là même, à réduire la fluctuation des prix des solutions finales.

FOURNISSEURS ET PRODUITS

La CHAI a signé des accords avec deux fabricants de solutions ACT : Cipla Limited et IPCA Laboratories. Les deux ACT couverts par les accords de tarification de la CHAI sont : l'artésunate+amodiaquine et l'artéméther-luméfantrine.

REGLES & CONDITIONS

Les prix cités ci-dessous sont disponibles aux pays membres du Consortium d'approvisionnement de la CHAI, à savoir 69 nations à l'heure actuelle. Ces prix s'appliquent à l'approvisionnement financé par les gouvernements locaux, le Fonds mondial et/ou l'UNITAID et visant à appuyer les programmes de soins et de traitement publics. Les produits doivent être achetés directement auprès des fournisseurs partenaires ou auprès des agents d'approvisionnement représentant les programmes et les sources de financement cités ci-dessus. Le fait de bénéficier des prix de la CHAI suppose que les paiements sont effectués immédiatement après l'envoi des commandes. Les demandes envoyées aux fournisseurs et/ou aux offrants doivent indiquer la référence d'adhésion au Consortium d'approvisionnement de la CHAI, mais cette offre ne se limite pas aux partenaires de la CHAI.

PRIX

Les prix de la CHAI représentent les tarifs maximum auxquels les membres du Consortium d'approvisionnement de la CHAI peuvent accéder à des produits spécifiques. Les prix maximum des ACT indiqués dans ce document sont des tarifs plafonds fixés pour le long terme relativement au prix de l'artémisine. Aujourd'hui, les gouvernements et agences d'approvisionnement nationaux recevront sans doute des prix inférieurs aux prix plafonds indiqués ci-dessous. La CHAI peut vérifier les offres envoyées par ses fournisseurs partenaires afin de s'assurer que les prix proposés respectent les plafonds négociés. Les prix indiqués ci-dessous sont FOB (Franco à bord) à partir du point d'exportation.

QUALITÉ

La CHAI s'engage à assurer un approvisionnement continu en ACT de haute qualité et conforme aux spécifications des dossiers approuvés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou par un organisme de réglementation formel, tel que l'US FDA. Dans la liste ci-dessous, les notes de bas de page précisent la norme de qualité applicable à chaque solution : (1) Approuvée par le Programme de préqualification de l'OMS ; (2) Approuvée par l'US FDA ou par tout autre organisme de réglementation formel ; (3) Soumise pour évaluation à l'OMS, à l'US FDA ou à tout autre organisme de réglementation formel ; (4) En attente de soumission à l'OMS/la FDA et fabriquée dans une usine conforme aux GMP (Bonnes pratiques de fabrication).

ACT		Prix plafonné	Fournisseur	
Nom et dosage	Conditionnement	Par pack	Cipla	IPCA
Combinaison a dose fixe - Artéméther-luméfantrine (une seule comprimé) 20 mg artéméther – 120 mg luméfantrine	6 x 1 (6 comprimés)	\$ 0.37	✓3	✓3
	6 x 2 (12 comprimés)	\$ 0.74	✓3	✓3
	6 x 3 (18 comprimés)	\$ 1.11	✓3	✓3
	6 x 4 (24 comprimés)	\$ 1.40	✓3	✓3
Co-blister artésunate-amodiaquine (comprimés séparés) 50 mg artésunate + 153.1 mg amodiaquine	3 x 3 (3 comprimés de chaque' un)	\$ 0.24	✓3	✓1
	6 x 6 (6 comprimés de chaque' un)	\$ 0.42	✓3	✓1
	12 x 12 (12 comprimés de chaque' un)	\$ 0.78	✓3	✓1